



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

## mutualité sociale agricole

Question écrite n° 112243

### Texte de la question

M. William Dumas attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur le déficit du fonds de financement des prestations sociales des non-salariés agricoles (FFIPSA). Ce fonds, qui a succédé en 2004 au budget annexe des prestations sociales agricoles (BAPSA), a repris à son compte une créance publique de 3,2 milliards d'euros. Le déficit s'est depuis alourdi (disparition de la subvention d'équilibre et affectation de ressources non pérennes) et, au 31 décembre 2006, le cumul du déficit s'élèvera à 4 milliards d'euros. Compte tenu de sa situation démographique, le régime des non-salariés agricoles doit bénéficier des mécanismes de compensation interrégimes et de ressources affectées par l'État, d'un montant suffisant. Aussi, il lui demande s'il entend prendre des mesures pérennes afin d'assurer de nouveau l'équilibre du budget des prestations sociales agricoles.

### Texte de la réponse

Le report à nouveau du fonds de financement des prestations sociales agricoles (FFIPSA) - y compris la situation nette à la clôture du BAPSA - devrait atteindre en cumulé 6 milliards à la fin de 2007, malgré une reprise de dettes à hauteur de 2,5 milliards d'euros par la loi de finances rectificative pour 2005. Cette estimation prend en compte les mesures de revalorisation des petites retraites agricoles incluses dans la loi de financement de la sécurité sociale pour 2007. Ce déficit n'est aucunement lié à une mauvaise gestion du régime et ne résulte pas non plus d'une dérive incontrôlée de ses dépenses de prestations. Il s'agit d'un déficit structurel tenant à la nouvelle structure des recettes et notamment à la substitution de droits sur tabac aux recettes de TVA et à la disparition de la subvention d'équilibre. Concernant le financement du régime de protection sociale, un groupe de travail interministériel - auquel la profession agricole et la Caisse centrale de la mutualité sociale agricole (CCMSA) ont été associées - a examiné les pistes permettant d'équilibrer de manière pérenne le budget du FFIPSA. Ces pistes sont les suivantes : modification des paramètres de la compensation démographique pour tenir compte, en assurance maladie, dans le calcul de la prestation de référence, de la structure démographique des consommations médicales des régimes ; et, en assurance vieillesse, dans le décompte des retraités de chaque régime, des durées moyennes de carrières, alors que la formule actuellement en vigueur n'y fait pas référence ; affectation d'une fraction de la contribution sociale de solidarité des sociétés (C3S) ; majoration de la part des droits sur tabacs affectée au FFIPSA ; création d'une recette nouvelle. Ces différentes pistes font actuellement l'objet d'une expertise, les solutions devant s'inscrire dans les grands équilibres de la protection sociale et des finances publiques. Par ailleurs, la proposition du comité de surveillance du FFIPSA concernant le recours à un emprunt sur dix ans à hauteur du besoin de financement pour 2007 avec prise en charge par l'État du remboursement de chaque annuité a été examinée avec attention mais apparaît contraire à la loi organique relative aux lois de financement de la sécurité sociale qui n'autorise pas les organismes concourant au financement des régimes obligatoires de base à recourir à l'emprunt. Ceux-ci ne peuvent avoir recours qu'à des financements couvrant leurs besoins de trésorerie. Dans l'attente d'une solution pérenne portant sur le déficit structurel et les déficits cumulés, le financement des besoins de trésorerie du FFIPSA sera assuré en 2007 par le recours à des lignes de crédit à court terme contractées par la CCMSA auprès d'établissements bancaires,

dans la limite du plafond fixé à 7,1 milliards d'euros dans la loi de financement de la sécurité sociale pour 2007. Ce déficit est sans conséquence pour les affiliés au régime agricole, puisque la continuité du service des prestations est assurée.

## Données clés

**Auteur :** [M. William Dumas](#)

**Circonscription :** Gard (5<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 112243

**Rubrique :** Sécurité sociale

**Ministère interrogé :** agriculture et pêche

**Ministère attributaire :** agriculture et pêche

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 5 décembre 2006, page 12613

**Réponse publiée le :** 30 janvier 2007, page 1039